

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 24 mars 2017, à 19H00, les membres du conseil municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Mr NACCACHE Roger, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- Subventions aux associations locales et caritatives 2017,
- Approbation comptes de gestion 2016 budget principal et budgets annexes
- Compte administratif 2016 budget principal et budgets annexes
- Affectation du résultat de 2016 budget principal et budgets annexes
- Taxes locales directes 2017
- Vote budgets primitifs 2017 Principal et annexe
- Désignation d'un membre au C.C.A.S.
- Questions diverses

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

○ 3T Racing Team :	800 €
○ Université Rurale :	200 €
○ Les Amis de Chabrolles :	750 €
○ FOPAC :	500 €
○ Les Amis de l'école :	500 €
○ Les P'tits Loups :	600 €
○ Amicale des retraités P et Ch et SCF :	400 €
○ Ping Pong :	500 €
○ PyraBeffes :	300 €
○ Tennis Club :	500 €
○ Les écoliers des Tilleuls :	500 €
○ Energym :	700 €
○ Comité des Fêtes :	600 €
○ AquaBeffes :	600 €
○ Viet Vo Dao :	500 €
○ FNACA :	300 €
○ FC Beffes :	1100 €
○ Le Petit théâtre de Beffes :	500 €
○ AAPPMA « Le Brochet » :	200 €
○ La Pétanque beffoise :	700 €
○ Age d'Or :	1000 €
○ Coucous 18 :	3000 €
○ Comité des œuvres du personnel communal :	4000 €

- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1300 € à l'association du Comité des œuvres du personnel communal.

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 685 € à l'association qui organise le Comice Agricole 2017.

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 250 € (soit 50 euros pour 5 élèves inscrits) au CFA de Marzy

- décide d'attribuer une subvention aux associations caritatives suivantes :
 - o Association des amis de la bibliothèque du Cher : 100 €
 - o Virade Espoir Vornay : 50 €
 - o Institut Curie : 30 €
 - o Nouvelle Association Française des Sclérosés en Plaques : 50 €
 - o FACILAVIE : 100 €
 - o ADMR 100 €
- décide d'adhérer à l'association Aubeois de Terre et de Feux pour un montant de 30 €
- approuve les comptes de gestion 2016 du budget principal et des budgets annexes
- approuve le Compte Administratif du budget communal 2016
 - Section de fonctionnement :**
 - Dépenses : 1 674 006.85 €
 - Recettes : 1 729 589.10 €
 - Section d'investissement :**
 - Dépenses : 752 753.88€
 - Recettes : 720 227.60 €
- approuve le Compte Administratif du budget Assainissement 2016,
 - Section de fonctionnement :**
 - Dépenses : 86 101.03 €
 - Recettes : 106 633.21 €
 - Section d'investissement :**
 - Dépenses : 49 800.00 €
 - Recettes : 37 033.52 €
- approuve le Compte Administratif Déchets Ménagers 2016, présenté par le Maire :
 - **Section de fonctionnement :**
 - Dépenses : 101 516.50 €
 - Recettes : 110 285.66 €
- vote les taux des taxes pour 2017 suivants :
 - **Taxe d'habitation** : 19.22 %
 - **Taxe foncière bâti** : 28.52 %
 - **Taxe foncière non bâti** : 98.50%
 - **Cotisation foncière des entreprises** : 31.27%
- vote une subvention de 35 000 € pour le budget CCAS 2017.
- vote le Budget Primitif 2017 du budget communal qui s'équilibre :
 - **Section de fonctionnement** : 1 762 197 €
 - **Section d'investissement** : 792 508 €
- vote le Budget Primitif 2017 du budget assainissement qui s'équilibre :
 - Section de fonctionnement** : 90 961.48 €
 - Section d'investissement** : 72 363.63 €

- a élu à la représentation proportionnelle au plus fort reste, Céline ROBERGE, membre du CCAS suite à la démission de Monsieur Patrice CLAMOTE
- autorise et sollicite la demande de labellisation « Loire à Vélo » et Accueil vélo pour le Site Touristique de Chabrolles-BEFFES et de ses différents équipements touristiques auprès des instances régionales concernées. autorise l'adhésion et la signature pour 3 ans avec le Comité Régional du Tourisme Centre Val de Loire et la pose d'une signalétique Accueil Vélo et Loire à Vélo spécifique au Site Touristique de Chabrolles-BEFFES décide de s'acquitter des droits d'adhésion soit 200€ tous les 3 ans pour l'Accueil Vélo et du versement unique de 100€ pour l'usage de la marque « Loire à Vélo ».

Pour extraits conformes
Le Maire,
NACCACHE Roger,

